



REGLEMENT Rencontres « WOMEN'S MEETINGS » (DW)

CODEP 28 - SAISON 2019-2020

SOMMAIRE

Article 1 : GENERALITES	-----page 3
Article 2 : ACCESSION	-----page 3
Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES	-----page 4
Article 4 : HIERARCHIE DES JOUEURS	-----page 4
Article 5 : QUALIFICATION DES JOUEURS	-----page 4
Article 6 : JOUEURS TITULAIRES, JOUEURS MUTES	----- page 4
Article 7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	----- page 4
Article 8 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES	----- page 4
Article 9 : DROITS D'ENGAGEMENTS	-----page 5
Article 10 : CONDITIONS D'ACCUEIL CLUB – Détails	-----page 5
ANNEXE 1: DETAIL DES BASSINS DU CODEP 28	-----page 6



WOMEN'S MEETINGS

- uniquement réservées aux femmes.
- Avec Licence FFBB, document N° 410 maximum.
- 3 licences attribuées par équipe de club identique au max.

• par de préférence de dimanche à mercredi.
• matches possibles en soirée le samedi, au week end.- 2 doubles dames avec 3 simples dames en jeu en cas d'égalité.
• match played on plastic on clubs des bassins.

• pas d'engagement à l'avance.- inscription 1 semaine avant l'événement par leur internet.
- droit d'inscription est fixé à 20€ par club pour l'équipe.
- bassin ou collation à partager à la fin de la rencontre.

contact: responsablecompetitioncodep28@gmail.com





CODEP 28 SAISON 2019-2020

REGLEMENT Des rencontres « WOMEN'S MEETINGS » (DW)

Article 1 : GENERALITES

La Women's Meetings est une division amicale proposant des rencontres ponctuelles par bassins (cf annexe1), dans l'année en fonction du calendrier, organisées par le Comité Départemental d'Eure et Loir. **Ce n'est pas un championnat interclubs.**

Rencontres par équipe réservées aux femmes, sous format de double dame avec possibilité de départager les équipes par 1 simple dame en cas d'égalité. Pas de limite de classements, ouvert à toutes.

2. Rencontres proposées par le Codep 28 affiliés FFbAD = **100% AU FEMININ MAIS SURTOUT ouvert aux non LICENCIÉES. – N'hésitez pas à faire partager notre discipline avec amies, famille, collègues,...**

Ces matchs de type loisir et **amicaux** seront mis en place ponctuellement dans le calendrier annuel du comité. La date pourra être annulée par manque de participantes (au minimum 4 équipes).

3. Possibilité de mixité des clubs, inscription 1 semaine avant l'évènement par lien internet envoyé aux clubs et présidents ainsi que sur le site internet du Codep.

4. La Women's Meetings se déroulera en semaine de préférence, n'excluant pas une proposition en week-end, et en dehors des vacances scolaires **selon les disponibilités des gymnases accueillant la rencontre.**

Début des rencontres par bassins : Novembre-Décembre 2019, date et planning à suivre. **(1mois sur 2 en alternance avec la division loisir).**

Matchs doubles dames organisés sous forme de poule en fonction du nombre de participantes. Matchs au temps ou en 2 sets gagnants de 11 points et ou 2 sets gagnants de 21 points selon le nombre de participantes, de terrains disponibles dans les clubs.

Composition de l'équipe : au minimum 3 filles **du même club ou non, et non licenciée** (Une des deux joueuses sera autorisée à jouer les deux doubles dames).

5. Le montant des droits d'inscription **est fixé à 2€/pers.**

6. La Responsable de la commission, SEGRETAINE Stéphanie et/ou le GEO (SOC) du club recevant la rencontre devra veiller à faire respecter le présent règlement et le faire appliquer par toutes les participantes.

La responsable de la Women's Meetings enverra les informations par mail :

Dwomencodep28@gmail.com

Inscription par lien mail « ASKABOX », envoyé pour chaque rencontre proposée, clôture des inscriptions 1 ou 2 jours avant la manifestation.

Article 2 : ACCESSION / BASSINS

Pas d'accession ni de rétrogradation, pour participer à la rencontre Women's Meetings-DW.

Inscription ponctuelle possible sans obligation de participer à toutes les journées proposées.

Rencontres et matchs (amicaux)

- **Faire partie dans la mesure du possible du bassin où la rencontre est proposée.**

Cf/ annexe : détail des bassins CODEP28



Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes peuvent être composées de joueuses du même club ou mixité des clubs par bassins
+ invitée non licenciée.

Possibilité de s'inscrire seule auprès du responsable de la manifestation, des paires pourront être ainsi constituées en DD XX.

Cadets, Juniors, seniors ou vétérans uniquement.

Invitation d'une amie non licenciée pour lui faire découvrir notre discipline sportive.

Article 4 : Hiérarchie des matchs :

Il n'y a pas de hiérarchie de classement à respecter, matchs amicaux.

La composition et l'alignement des joueuses seront libres pour chaque équipe.

Article 5 : QUALIFICATION DES JOUEURS

OUVERT aux femmes = MANIFESTATION 100% au féminin

Article 6 : JOUEURS TITULAIRES, JOUEURS MUTES

6.1 Pour les licenciées FFBAD, Une joueuse inscrite dans un championnat interclub est autorisée à s'inscrire sur **les rencontres Women's Meetings, pas de restriction de participation.**

Pas de joueuses minimales acceptées pour ces rencontres.

Article 7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Les lieux et dates seront communiqués aux présidents des clubs, **référents adultes** clubs et diffusion sur le site du CODEP 28.

7.1 Le début des rencontres aura lieu de préférence à 20h00 en semaine.

7.2 – **matchs sous forme de poule, au temps ou au point à définir en fonction du nombre de participantes et du nombre de terrains disponibles sur la rencontre. – (à raison de 4 matchs par équipes composées par rencontre dans la poule).**

7.3 – Chaque participante pourra apporter une boisson ou collation à partager à la fin de la rencontre. Le club hôte pourra prévoir les verres, couverts, sacs poubelles et sopalin...

7.4 **Les joueuses devront prévoir des volants pour les matchs qui seront disputés. / et -ou / des volants plastiques pourront être fournis par le Codep 28**

Dès que nous aurons une joueuse **classée P11** sur le terrain, le volant plume sera au bon vouloir de la joueuse classée.

Article 8 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

La division Women's Meetings est non officielle et aucun points ne seront comptabilisés à l'issue de la rencontre.



Article 9 : DROITS D'ENGAGEMENT

Des droits d'engagement seront perçus par le Comité Départemental d'Eure et Loir.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 2€/pers.

Paiement de préférence par virement, avant l'évènement au plus tard dans les 48h suivant la manifestation. Un mail récapitulatif sera envoyé aux Présidents et référents adultes.

Il sera possible de régler sur place par chèque ou en espèces (merci de faire l'appoint).

En cas de paiement par virement, bien préciser le motif du virement copie trésorier du codep + responsable division DW- Women's Meetings :

tresocodepbad28@gmail.com

dwomencodep28@gmail.com

Exemple :

« Nom du club » /DWOMEN /« et lieu de la rencontre »

RIB CODEP 28

Crédit Mutuel Laisant FR76 102 78 736 000 011 245 001 79

Banque : 10278 Guichet : 37360 N° Compte : 00011245001

Clé : 79 Domiciliation : CM Laisant BIC : CMCIFR2A

Inscription par lien mail « ASKABOX », envoyé pour chaque rencontre proposée, clôture des inscriptions 1 ou 2 jours avant la manifestation.

Stéphanie SEGRETAIN par Mail - DWOMENCODEP28@GMAIL.COM

En cas de besoin, 06.63.11.83.58

Date limite des inscriptions **1 ou 2 jours avant la manifestation.**

Début du championnat à partir de **Novembre- Décembre 2019.**

Article 10 : CONDITIONS D'ACCUEIL CLUB - Détails à savoir

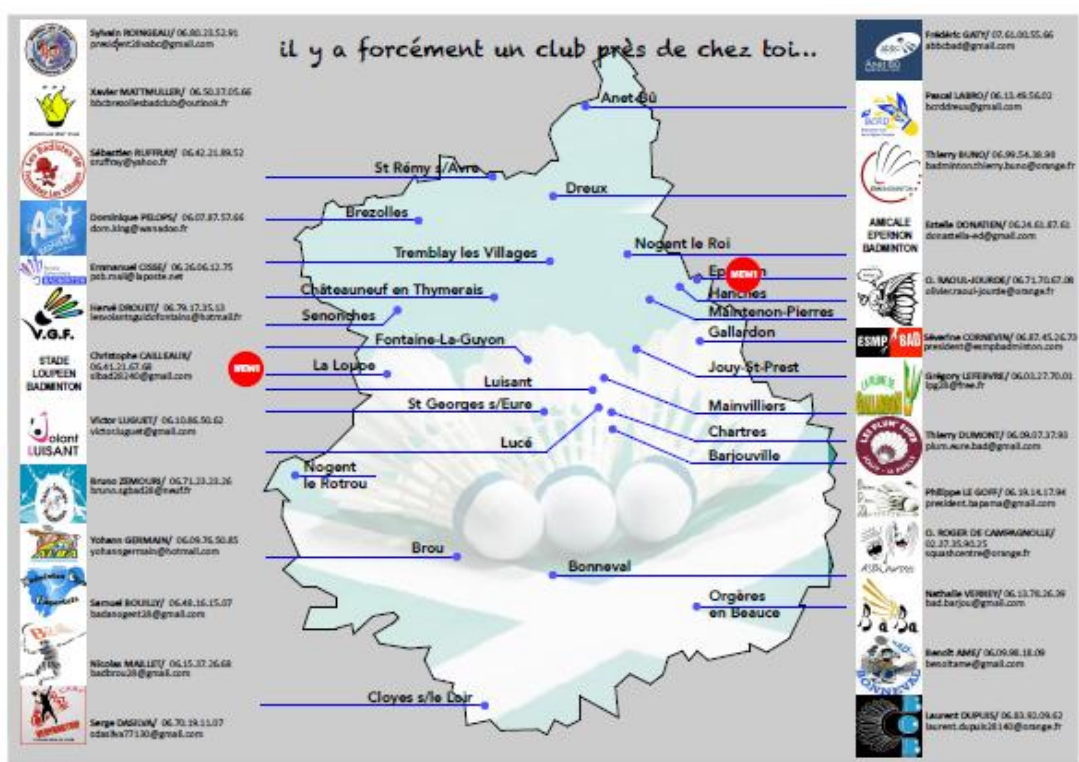
Pas d'organisation particulière pour le club hôte.

Laisser à disposition 2 à 3 terrains de double pour recevoir la rencontre.

Prévoir table pour organiser le pot de l'amitié (collations et boissons apportées par chaque participantes)

Prévoir, verres, assiettes, couverts, sacs poubelles, ... en cas de besoin

Annexe 1 – Détail des bassins du Codep28 - Saison 2018-2019



Détail des 4 bassins situés sur le comité 28 badminton.

Bassin n°1 :

- Anet /Bù
- Dreux
- Nogent le Roi
- Châteauneuf en Thymerais
- Tremblay les Villages
- Brezolles
- St Rémy s/Avre

Bassin n°2 :

- Epernon
- Hanches
- Maintenon-Pierres
- Gallardon
- Jouy St Prest
- Chartres

Bassin n°3 :

- * Mainvilliers
- * Barjouville
- * Bonneval
- * Orgères en Beauce
- * Cloyes s/ le Loir
- * Brou
- * Lucé

Bassin n°4

- * Nogent le Rotrou
- * St Georges s/Eure
- * Luisant
- * La Loupe
- * Fontaine la Guyon
- * Senonches